



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

affaisements miniers

Question écrite n° 83950

Texte de la question

M. Hervé Féron attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, sur la commission nationale de concertation sur les risques miniers. Par arrêté du 11 juin 2009, il a nommé divers membres à cette commission nationale. Interpellé par des associations de défense de victimes des affaisements miniers, préoccupé, avec eux, par le traitement des dossiers liés aux risques miniers, il lui demande, d'une part, quel est l'agenda des travaux de cette commission et, d'autre part, si les associations de défense des victimes des affaisements miniers seront reçues et entendues par cette commission.

Texte de la réponse

La Commission nationale de concertation sur les risques miniers a été instituée par le décret n° 2007-403 du 22 mars 2007. Elle a vocation à donner des avis et des recommandations au ministre chargé des mines sur la prévention des risques miniers dans le cadre de l'après-mine : amélioration de la connaissance, renforcement de la surveillance, développement de l'information, développement des méthodes d'analyse et d'expertise et organisation territoriale de la concertation. Cette commission de vingt membres est réunie à l'initiative de son président, au moins deux fois par an. L'ordre du jour est fixé par le secrétaire, en accord avec le président, ce dernier pouvant également être à l'origine de certains sujets inscrits. En tout état de cause, il appartient au président, actuellement M. Jean-Pierre Kucheida, député maire de Liévin, d'appeler à participer, à une réunion de la commission, toute personne dont il juge la présence utile pour l'étude d'un point particulier.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Féron](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 83950

Rubrique : Mines et carrières

Ministère interrogé : Écologie, énergie, développement durable et mer

Ministère attributaire : Écologie, énergie, développement durable et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 juillet 2010, page 7749

Réponse publiée le : 21 septembre 2010, page 10296